



## Calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable aux personnes étudiantes internationales (PÉI)\* au trimestre d'AUTOMNE 2025

<b>Dates de la période d'inscription pour le trimestre d'automne 2025</b>	
<b>Inscription en ligne</b>	
Réinscription	À compter du 17 mars 2025, 17 h
Nouveaux admis	À compter du 14 avril 2025
<b>Inscription en personne</b>	
Réinscription	À compter du 18 mars 2025
Nouveaux admis	À compter du 15 avril 2025
<b>Début du trimestre<sup>1</sup></b>	2 septembre 2025 (mardi)
<b>Semaine d'études pour les cours à horaire régulier<sup>2</sup></b>	13 au 17 octobre 2025
<b>Fin du trimestre<sup>1</sup></b>	15 décembre 2025 (lundi)
<b>Date limite d'inscription en ligne et de paiement des frais de scolarité pour les nouvelles PÉI admises au trimestre d'AUTOMNE 2025</b>	22 août 2025, 23 h 59
<b>Date limite d'inscription pour les PÉI en situation de RÉINSCRIPTION</b>	9 septembre 2025
<b>Date limite de paiement des frais de scolarité pour les PÉI en situation de RÉINSCRIPTION</b>	17 octobre 2025, 23 h 59
<b>Dates limites d'inscription pour les programmes contingentés (premier cycle et cycles supérieurs)</b>	Les personnes étudiantes internationales ne sont pas touchées par cette mesure.
<b>Modification d'inscription : changement de groupe, abandon avec remboursement et ajout de cours<sup>3</sup></b>	9 septembre 2025
<b>Abandon d'un cours sans mention d'échec au relevé de notes (abandon autorisé)<sup>4</sup></b>	28 octobre 2025
<b>Congés</b>	
<b>Fête du Travail</b>	1 <sup>er</sup> septembre 2025
<b>Journée nationale de la vérité et de la réconciliation</b>	26 septembre 2025
<b>Action de grâces</b>	13 octobre 2025

\*Exemptions applicables pour certains statuts  
L'inscription en ligne est possible seulement si certains critères sont respectés

<sup>1</sup> Dans des cas exceptionnels, la doyenne des études peut autoriser, pour une ou plusieurs activités d'enseignement, une date de début ou de fin de trimestre hors du calendrier universitaire.

<sup>2</sup> La semaine d'études est une semaine de formation universitaire pendant laquelle il n'y a pas d'activités d'enseignement.

<sup>3</sup> Pour qu'il y ait remboursement pour un cours qui débute après cette date, l'abandon doit être fait avant le début du cours.

<sup>4</sup> Aucun abandon sans mention d'échec n'est autorisé pour les cours intensifs.